

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 23 septembre 2005
(convocation du 12 septembre 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CAZENAVE Charles, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SECUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. BRACQ Mireille à M. SIMON Patrick
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien
M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. BANNEL Jean-Didier
M. CHAZEAU Jean à M. GUICHARD Max
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
M. DELAUX Stéphan à M. CAZENAVE Charles
M. DOUGADOS Daniel à Mlle. COUTANCEAU Emilie
M. DUTIL Silvère à Mme. DUMONT Dominique

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SEUROT Bernard
M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. KEISER Anne-Marie à M. JOUVE Serge
M. LAMAISON Serge à M. FREYGEFOND Ludovic
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. MILLET Thierry
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

**Pôle intermodal de Pessac - Avenant n°1 à la convention du 26 novembre 2004
relative à la réalisation et au financement du pôle intermodal de Pessac -
Approbation - Autorisation.**

Monsieur BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre des orientations du Plan de Déplacement Urbain de l'Agglomération de Bordeaux, la réalisation d'un pôle intermodal au droit du site de l'actuelle gare Ter Aquitaine de Pessac a été retenue comme l'une des principales opérations du contrat d'agglomération Bordeaux – Métropole 2000 – 2006.

Cette opération partenariale associe aux côtés de la Communauté Urbaine de Bordeaux, la Région Aquitaine, la ville de Pessac, la SNCF, RFF et l'Europe ; l'Etat n'honorant plus de sa participation les projets de pôle d'échanges.

Par délibérations en date du 25 juin 2004, le conseil de la communauté urbaine de Bordeaux a retenu le principe de sa participation financière à la réalisation du pôle d'échanges de Pessac pour un montant de 2 301 540 € HT correspondant à 24,98 % du montant global de l'opération.

Les répartitions financières entre les différents partenaires que sont la CUB, le Conseil Régional, RFF et la SNCF étaient définies sur la base d'une participation attendue de l'Union Européenne de 50%.

Le plan de financement du projet approuvé s'établissait comme suit :

Partenaires	Montant en € HT	% pour information
EUROPE	4 607 630	50,00
CUB	2 301 540	24,98
REGION AQUITAINE	1 610 220	17,47
RFF	414 150	4,49
VILLE DE PESSAC	199 500	2,16
SNCF	82 220	0,89
TOTAL	9 215 260	100,00

Par lettre du Préfet de la Gironde en date du 1^{er} mars 2005, les maîtres d'ouvrage de l'opération ont été informés, que compte tenu des disponibilités financières et des arbitrages opérés, le taux de participation de l'Europe au projet de pôle d'échanges de Pessac serait ramené à 25% des dépenses.

En conséquence il est proposé, par avenant n°1 à la convention signée entre les partenaires en date du 26 novembre 2004, de définir les conditions de répartition financière du coût du projet résultant de la moindre participation des fonds FEDER.

Chaque partenaire financier, à l'exception de RFF, augmente sa participation au prorata de son engagement dans le projet, pour compenser la moindre participation de l'Europe.

Les participations financières des partenaires au projet s'établissent désormais conformément à la décomposition suivante :

Partenaires	Montant en € HT	% pour information
EUROPE	2 303 815	25,00
CUB	3 568 775	38,73
REGION AQUITAINE	2 517 660	27.32
RFF	414 150	4,49
VILLE DE PESSAC	287 530	3.12
SNCF	123 330	1.34
TOTAL	9 215 260	100,00

La participation communautaire passe de 2 301 540 € HT à 3 568 775 € HT soit un surcoût de 1 267 235 € HT.

Dans ces conditions, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis de bien vouloir :

- **Approuver les modalités concernant la réalisation et la modification du plan de financement du pôle intermodal de Pessac décrites dans le présent rapport,**
- **Autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention d'application relative à la réalisation et au financement du pôle intermodal de Pessac entre la Région Aquitaine, la ville de PESSAC, Réseau Ferré de France, la SNCF et notre établissement.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
21 OCTOBRE 2005

M. PIERRE BRANA